



Refus d'un avenant, quels effets ?

Par **Ytas**, le **25/10/2011** à **20:16**

Bonsoir,

Mon mari va bientôt recevoir un avenant à son contrat lui ajoutant un article concernant une possible mutation. Il compte refuser cet avenant car la mutation ne l'intéresse pas.

Que risque t-il si il refuse ? Son employeur peut-il le licencier ?

Merci !

Par **P.M.**, le **25/10/2011** à **20:19**

Bonjour,

Je présume qu'il s'agit d'une clause de mobilité que le salarié peut refuser puisqu'il s'agit d'une modification essentielle du contrat de travail...

Un licenciement qui s'en suivrait pour ce seul motif serait vraisemblablement jugé sans cause réelle et sérieuse...

Par **Ytas**, le **26/10/2011** à **07:22**

Merci, il va pouvoir le refuser sans crainte :)